Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz

Projet de territoire 2021-2026

29 juin 2021

AURAN

Préambule

Le Pays de Retz est depuis le 1er janvier 2016 reconnu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (*PETR*). Cela marque une nouvelle étape dans le développement des coopérations intercommunales à l'échelle du Pays de Retz.

Le PETR doit élaborer un projet de territoire dans l'année suivant sa création :

- Le projet a une vocation transversale.
- Il n'a pas de valeur juridique prescriptive au sens où « *Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle.* » Par contre en cas de PNR *(Parc Naturel Régional)*, il devra être compatible avec sa charte.
- Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du Pôle.
- Il est évalué, et révisable.
- Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des ententes, conventions ou contrats le permettant.
- Il fait l'objet d'une concertation et il est soumis pour avis à la Conférence des maires et au Conseil de développement.

La mise en œuvre du projet de territoire nécessite un relais fort au sein des communes et intercommunalités.

5 AMBITIONS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Le diagnostic territorial élaboré en 2016 a permis de dégager les principaux enjeux du territoire dans les 5 domaines d'intervention du PETR : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la transition écologique, les transitions sociétales et les actions transversales. Le bilan du projet de territoire 2016-2020 élaboré fin 2019 a montré la plus-value des actions du PETR au service du territoire mais aussi l'actualité des enjeux identifiés dans le diagnostic initial.

Compte tenu de l'opportunité que le Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCOT du Pays de Retz (révision prescrite en juin 2021) tienne lieu de futur projet de territoire à l'issue de son élaboration, le projet de territoire approuvé en juin 2021 se veut être un projet de transition. Il s'appuie sur une vision commune tenant compte des compétences et missions exercées par les communes et intercommunalités. Ces missions, détaillées page suivante, s'intègrent dans 5 grandes ambitions pour le projet de territoire.

Aménagement de l'espace

N°1 **« Poursuivre la dynamique initiée avec le SCOT ; favoriser les actions concrètes au bénéfice des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés concernés »**

➔ *8 actions*

Développement économique

N°2 **« Développer le rayonnement du Pays de Retz et favoriser la création d'emplois, engager une dynamique d'actions partagée avec les entreprises et acteurs concernés »**

➔ *3 actions*

Transition écologique

N°3 **« Poursuivre la transition écologique du Pays de Retz et saisir les opportunités du changement climatique »**

➔ *2 actions*

Transitions sociétales

N°4 **« Favoriser la coopération public/privé dans la mise en œuvre de l'action locale »**

➔ *2 actions*

Actions transversales

N°5 **« Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens »**

➔ *4 actions*

D'autres démarches ont été identifiées, portées directement par les EPCI ou les communes concernés, pour tout ou partie du territoire (animation et suivi des PLH, permanences diverses…). Ces démarches peuvent bénéficier du partenariat du PETR.

19 Actions : Modalités de suivi et objectifs de programmation

Thématique	ACTIONS	PORTEURS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCES
Aménagement de l'espace N°1	1 → SCOT : Faire évoluer le SCOT, le réviser, l'évaluer	PETR	*EPCI, communes, AURAN, PPA*	*2021-2024*
	2 → Urbanisme : Accompagner l'évolution des PLU et PLU*(i)*	PETR	*EPCI, communes, AURAN, PPA*	*2021-2026*
	3 → Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales : observatoire	PETR	*EPCI, communes, AURAN, fournisseurs de données*	*2021-2026*
	4 → Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides	PETR	*EPCI, communes, AURAN*	*2021-2026*
	5 → Réaliser des études stratégiques et prospectives	PETR	*EPCI, communes, AURAN*	*2021-2026*
	6 → Habitat : coordonner les dispositifs OPAH/PIG	PETR *(InterEPCI)*	*EPCI, communes, AURAN*	*2021-2026*
	7 → Mobilités : poursuivre les réflexions sur les nouvelles mobilités	PETR et EPCI	*Communes, Nantes Métropole, Région, Département, AURAN*	*2021-2026*
	8 → Dialoguer avec les territoires voisins	PETR	*EPCI, Région, Dpt, Nantes Métropole, Pôle Métropolitain*	*2021-2026*
Développement économique N°2	9 → Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie éco, le suivre et l'évaluer	PETR *(InterEPCI)*, OTI PETR OTI	*EPCI, communes, Nantes Métropole, AURAN*	*2021-2026*
	10 → Lancer une étude Logistique	PETR *(InterEPCI)*	*EPCI, communes, Nantes Métropole, AURAN*	*2021-2026*
	11 → Agriculture /Alimentation : coordonner le Projet Alimentaire Territorial	PETR, EPCI et communes	*Partenaires publics et privés*	*2021-2026*
Transition écologique N°3	12 → Mise en œuvre de la stratégie PCAET/PAT commune et pilotage d'actions communes en faveur de la transition écologique et sociétale	PETR *(InterEPCI)*	*EPCI, communes, partenaires publics et privés*	*2021-2026*
	13 → Adaptation au changement climatique	PETR, EPCI et communes	*EPCI, communes, partenaires publics et privés*	*2021-2026*
Transitions sociétales N°4	14 → Animer le Conseil de Développement	PETR	*Conseils de développement ou comités consultatifs des EPCI, EPCI, gestionnaires de Tiers Lieux*	*2021-2026*
	15 → Coordonner les événements mettant en récit l'identité pays de Retz	PETR - InterEPCI - Communes	*SHPR, OTI, communes du Pays de Retz «historique»*	*2021-2026*
		PETR	*EPCI, communes, SHPR, collectif SER*	*2021-2026*
Actions transversales N°5	16 → Entretenir le dialogue entre EPCI du Pays de Retz	PETR *(InterEPCI)*	*EPCI*	*2021-2026*
	17 → Suivre, animer et mettre en œuvre le dispositif LEADER	GAL	*UE, Région, ASP*	*2021-2026*
	18 → Rechercher des contractualisations - veille AAP, AMI etc	PETR *(InterEPCI)*	*Etat, Région, Département*	*2021-2026*
	19 → Autres coopérations territoriales à développer	PETR *(InterEPCI)*	*EPCI, Communes*	*2021-2026*

Pays de Retz 4 intercommunalités . 38 communes

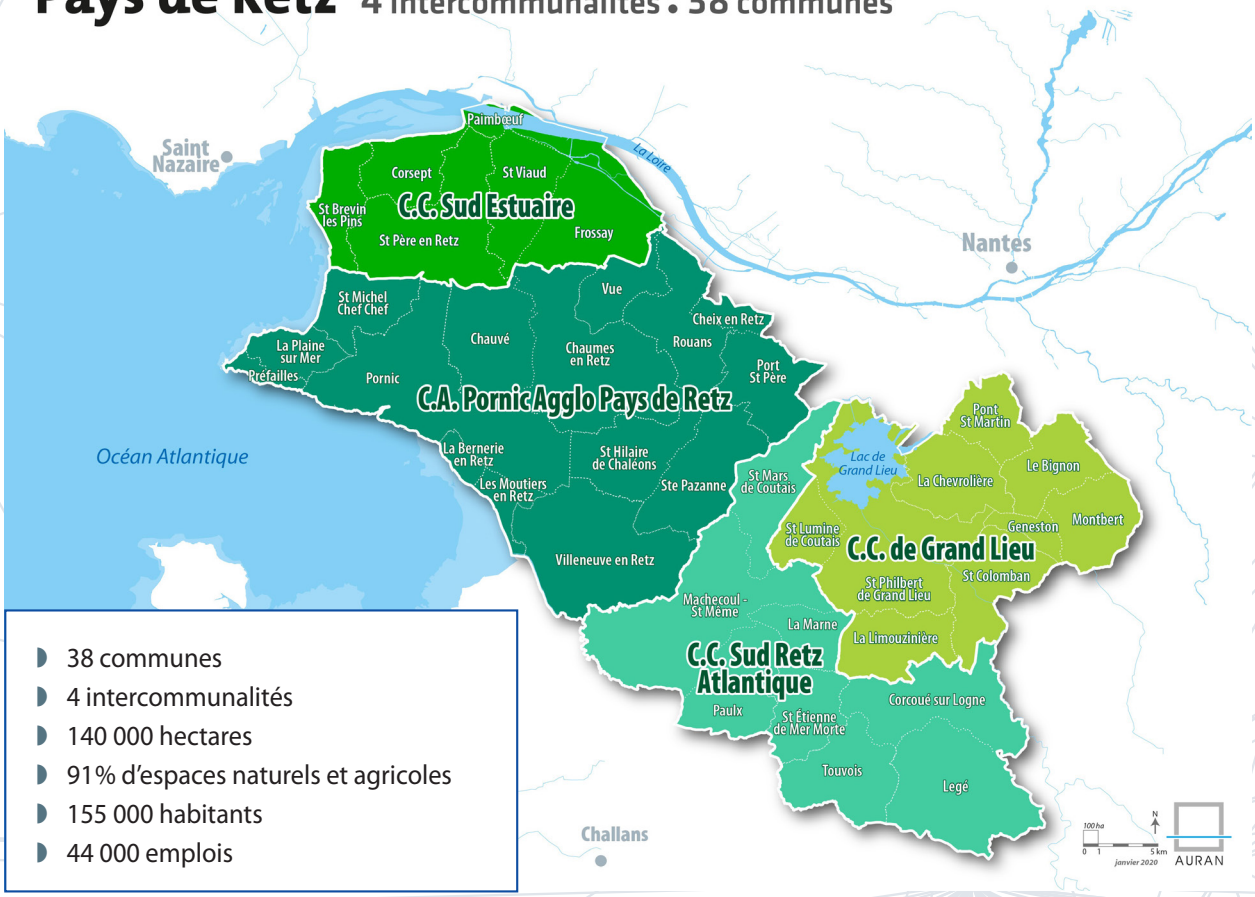

- 38 communes
- 4 intercommunalités
- 140 000 hectares
- 91% d'espaces naturels et agricoles
- 155 000 habitants
- 44 000 emplois

HABITANTS

1999	2009	2014
109 464	139 550	150 470
	(+2,5% /an)	(+1,5% /an)

44 115 EMPLOIS

Source : Insee, RP 2008-2013

83 789 LOGEMENTS

Source : Insee, RP 2008-2013

+1,0 % /an entre 2008 et 2013

+1,9 % /an entre 2008 et 2013

547 000 DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS réalisés par les habitants

Source : EDCT 2015

8 634 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

Source : Insee, Sirene 2014

138 470 hectares

- ESPACES URBANISÉS
- ESPACES POUR URBANISATION FUTURE
- ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

ENTRE 1999 ET 2012

151 ha CONSOMMÉS PAR AN

120 ha/an EN TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL ET MIXTE

31 ha/an EN SITE D'ACTIVITÉS

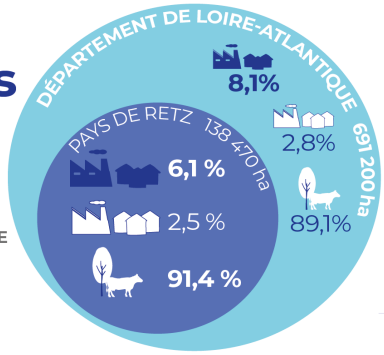

AURAN

PETR du Pays de Retz
60 Impasse du Vigneau
44 680 SAINTE-PAZANNE
Tel :02 40 02 10 72
www.petr-paysderetz.fr

Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise
2 cours du Champ de Mars- BP 60827
44008 Nantes Cedex 1
Tél : 02 40 84 14 18
www.auran.org